



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame MARAIS Delphine,

Co-présidente du Badminton Club Emblavez

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3311-1 et suivant du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie, au gymnase de Lavoûte-sur-Loire.

Le 18/03/2023 de 7 heures 30 à 21 heures 00 et

Le 19/03/2023 de 7 heures 30 à 19 heures 00

Pour le motif : Tournoi Eco Plume

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27/01/2023

Signature

ARRETE DU MAIRE N°03/2023

Vu les articles L.2122.28, L.2212, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L2212-2, L2214-4 et 2542-8 du Code des Collectivités territoriales,

Vu les articles L.333-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics pris en application des articles L3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique

Vu la demande ci-dessus

ARRETE

Article unique – Madame MARAIS Delphine, Co-présidente du Badminton Club Emblavez, est autorisée à ouvrir un débit de boisson de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie le 18/03/2023 de 7 heures 30 à 21 heures 00 et le 19/03/2023 de 7h30 à 19 heures pour le tournoi Eco Plume au gymnase de Lavoûte-sur-Loire, à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue des débits de boissons.

Fait à Lavoûte-sur-Loire, le 27/01/2023

Mairie de Lavoûte-sur-Loire - 1 Place de la Mairie - 43800 Lavoûte-sur-Loire

Tel : 04-71-08-50-13 - Fax : 04-71-08-16-96

Mail : mairie@lavoutesurloire.fr

Publication du 03/02/2023